



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 20/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le

ID : 045-214500498-20260331-D2026033106-DE

n°enregistrement ACTES

Conseil Municipal **Délibération numéro 2026033106**

**Date de la
convocation**
27.03.2026

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

**Date
d'affichage**
27.03.2026

Présents : Mmes et Mrs. Florence BONDUEL, Jean-Luc DARLES, Christophe NEYROLLES, Sylvie VUILLET, Gilberte BADAIRE, Yann GOLLION, Aurélie DAUBIN, Aurélia BLOT, Sophie ALLION, Cédric AFFLARD, Michel ALLION, Jean SOUVERVILLE, Aurore DUFRESNE, Nathalie SIMOES,

**Nombres de
membre**

Absents donnant pouvoir : Jonathan RÉMÉNÉ à Aurélie DAUBIN (arrivée à 20h50).

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

**Délibération
2026033106**

Modification tarif « Entrée spectacle culturel EN SCENE »

Pour 15
Contre 0
Abstention 0

Il est proposé de modifier le tarif « Entrée spectacle culturel EN SCENE » fixé par délibération 2025120904 relative aux tarifs municipaux 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Modifie le tarif « Entrée spectacle culturel EN SCENE » comme suit :

Adultes et enfants à partir de 6 ans	7,00€ 6, 00 €
Enfants jusqu'à 6 ans	GRATUIT

Le Maire,

Florence BONDUEL



Le Secrétaire de séance,

**Michel ALLION,
Conseiller municipal.**

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>